



## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
2003-05-43. LE 16 MAI 2022, À 18H00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 4 avril 2022, le conseil de la municipalité de SAINTE-BARBE a adopté le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05 AFIN D'INTERDIRE LE REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE D'UNE CONSTRUCTION EN DROIT ACQUIS**

Le présent règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 2003-05 afin de :

- Interdire le remplacement d'un usage dérogatoire d'une construction en droit acquis sur l'ensemble du territoire

2. Si vous avez des questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-371-2504, à la réception située au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, ou par courrier électronique à [info@ste-barbe.com](mailto:info@ste-barbe.com)

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mai 2022, à 18h00 à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement précité au point 1. Elle expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de règlement.

4. Ce projet de règlement est déposé à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

**DONNÉ à Sainte-Barbe ce 3e jour de mai deux mille vingt-deux.**

**Chantal Girouard**  
Directrice générale, greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3 mai 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2022

**Chantal Girouard**  
Directrice générale, greffière-trésorière